Royaume du Maroc
Ministère de l'Economie et des Finances
Administration des Douanes et Impôts Indirects

المملكة المغربية
وزارة الاقتصاد والمالية
إدارة الجمارك والضرائب غير المباشرة

Rabat, le 15 février 2023

Circulaire n° 6421/411

Objet : Gestion des mandats attribués par les opérateurs aux transitaires pour l'accomplissement des formalités de dédouanement.

Réf. : Circulaire n° 5783/400 du 13/04/2018
Circulaire n° 5512/400 du 09/02/2015
Circulaire n° 5496/400 du 13/01/2015

Dans le cadre de la simplification des procédures du commerce extérieur, il a été décidé de centraliser et de mutualiser, via PORTNET, les formalités de gestion des mandats «procurations» attribués par les opérateurs aux transitaires pour l'accomplissement des formalités de dédouanement.

Ainsi, à compter du 01 Mars 2023, l'attribution, la modification et l'annulation de ces mandats se feront exclusivement à travers le portail www.PORTNET.ma.

En outre, seront annulés automatiquement tous les mandats pour lesquels le transitaire n'a pas signé de déclarations pendant une année.

Il y a lieu, néanmoins, de préciser que cette nouvelle procédure ne s'applique pas aux mandats attribués par les opérateurs ne disposant pas de registre de commerce, dont les catégories sont reprises au niveau de l'annexe 4 de la circulaire 5716/411 du 02/11/2017.

Toute disposition contraire figurant dans les circulaires citées en référence est rapportée.

Le Directeur Général de l'Administration
des Douanes et Impôts Indirects

Abdellatif AMRANI

SGIA/Diffusion/15-02-23/16h30

شارع النخيل، حي الرياض – الرباط – المغرب • الهاتف: 00 90 57 537 212+ / 00 78 71 537 212+ • الرقم الإقتصادي: 080100 7000
الفاكس: 14/15 78 71 537 212+
Avenue Annakhil Hay Riad - Rabat - Maroc • Tél. : +212 537 71 78 00 / +212 537 57 90 00 • N° Economique : 080100 7000
Fax : +212 537 71 78 14/15